

07

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

(/ I S A S :

D.B.

II

D.C.F.

82/160 du 15/2/1982 28/
DECREE N° TPS.DGTFP.DFP/22022/

Portant intégration et nomination par
assimilation de Monsieur TELO René,
dans les cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des Services Techniques
(Travaux Publics).

-----oo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 60/90/FP du 3.3.1960 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;

(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.
1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les con-
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses ar-
ticles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.1.1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementai-
res relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de car-
rière et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n°
80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;

(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;

(/u la lettre n° 3821/MEN-DGECO-DOB du 31.8.1981 du Direc-
teur de l'Orientation et des Bourses, transmettant le dossier cons-
titué par l'intéressé ;

(/u le Protocole d'accord du 5.8.1970 signé entre la Ré-
publique Populaire du Congo et l'U.R.S.S. ;

DECREE :

.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions contenues du Décret n° 60/90/FF du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 5.6.1976 susvisés, Monsieur TELO René, né le 3 Avril 1955 à Kinshasa (Zaire), titulaire du Diplôme d'Ingénieur Mécanicien (Spécialité : Machines et Appareils de l'Industrie Textile), obtenu à l'Institut Kirov des Industries Textile et Légère de Léningrad (U.R.S.S.), est intégré par assimilation dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (**Travaux Publics**) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Industrie et de la Pêche.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

BRIZZVILLE, le 15 Février 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Travaux
Publics, et de la Construction,

Commandant Benoît MUNDELE-NGOLLO

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA..

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DPP	3
DFP/BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
M.I.P.C.....	1
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA..

Le Ministre des Finances

Itiki Ossétoumba LEKOUNDZOU..

Le Ministre de l'Industrie et de
Pêche,

Jean I T A D I